

Mauritanie



Date d'adhésion au Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN) : Mai 2011

Plateforme nationale multi-acteurs pour la nutrition : Plateforme nationale multisectorielle de nutrition" (PNMN).

Point focal SUN du gouvernement / Coordinateur de pays SUN : Abass Sylla, Direction générale des politiques et stratégies de développement/ministère des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs.

SITUATION DE LA NUTRITION DANS LE PAYS

→ Indicateurs nutritionnels annuels dans le pays du Rapport sur la nutrition mondiale :

<https://globalnutritionreport.org/resources/nutrition-profiles/africa/western-africa/mauritania>

● Plateforme multi-acteurs (MSP) nationale

Date de création : 2016

- Un plan d'action annuel de la MSP existe

● Mécanisme de coordination infranational de la nutrition

- Des MSP infranationales existent
- Les MSP infranationales disposent de plans d'action annuels

● Plan national de nutrition

Plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN) et son Cadre commun de résultats (CCR) (2016-2025) –

<https://scalingupnutrition.org/news/resource-library/national-nutrition-plan-mauritania>

● Cadre / plan de plaidoyer et de communication

<https://scalingupnutrition.org/news/resource-library/advocacy-and-comms-plan-mauritania>

Présence de réseaux SUN dans le pays

- Réseau de la société civile du Mouvement SUN
- Réseau du secteur privé SUN
- ONU Nutrition
- Réseau des universitaires SUN
- Réseau des donateurs SUN
- Autres : p. ex. jeunes, parlementaires, médias

Financement pour la nutrition

- Une stratégie de mobilisation des ressources existe
- Exercice de suivi budgétaire conduit cette année
- Défis de financement identifiés cette année
- Dépenses intérieures sur la nutrition suivies

● Oui ● En cours ● Non ● Chiffré(s) ● Cadre de suivi et évaluation

PRIORITÉS DU PAYS EN 2022

- Actualiser et budgétiser les documents cadres de développement de la nutrition.
- Renforcer l'opérationnalité de la coordination multisectorielle, en particulier infranationale, et affiner la planification et la mise en œuvre des interventions nutritionnelles.
- Renforcer le plaidoyer pour l'inscription dans le budget étatique d'une ligne dédiée à la nutrition.
- Appliquer le cadre réglementaire existant et utiliser un cadre de suivi-évaluation des interventions contribuant au cadre commun de résultats.

POINT SUR LES PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES (OS) SUN 3.0

→ OS.1 Renforcer et préserver des cadres politiques et de plaidoyer solides

Le pays dispose des documents-cadres nécessaires, qui sont en cours d'actualisation et de budgétisation afin d'être adaptés au contexte actuel : le PSMN et son CCR vont être actualisés et budgétés compte tenu de l'actualisation de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2022-2025, qui est dans sa dernière phase de validation, et de l'élaboration du nouveau Plan de relance économique post-COVID-19. Depuis 2008, il existe une Stratégie nationale de communication en faveur de la nutrition qui demande encore à être correctement mise en œuvre.

→ OS.2 Élaborer et aligner des priorités d'action de pays communes

Il n'existe pas encore de ligne budgétaire allouée spécifiquement à la nutrition : le plaidoyer doit être renforcé en ce sens. Cependant, en 2021, l'État mauritanien a signé un accord tripartite avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Agence étatique TAAZOUR, par lequel il prend en charge 50 % des financements d'achat d'intrants nutritionnels en 2021, 75 % en 2022, et 100 % en 2023, via le budget du ministère de la Santé. Cela constitue un engagement politique fort qui a résolu le problème de la prise en charge adéquate de la malnutrition aiguë sévère dans le contexte du COVID-19. Une cartographie des intervenants et interventions en matière de nutrition a été partiellement réalisée et devrait être terminée en 2022.

→ OS.3 Forger et renforcer les capacités du pays

En 2021, l'UNICEF a apporté un appui multiforme efficace, grâce auquel un Conseiller technique a été mis à disposition auprès du point focal SUN et la quasi-totalité des activités liées à la coordination multisectorielle a été financée.

→ OS.4 Assurer une gouvernance du Mouvement SUN qui promeut le leadership du pays et les responsabilités des gouvernements, permet un alignement des ressources de toutes les parties prenantes du Mouvement SUN en soutien aux priorités du pays et renforce la redevabilité mutuelle à 360 degrés

Le décret du Conseil national de développement de la nutrition 2022-2029 régissant les modalités de gouvernance de la nutrition en Mauritanie, aux niveaux national et infranational (abrogeant le décret CNDN 2010-2018), a été adopté en Conseil des ministres le 26 janvier 2022. L'opérationnalisation de la PNMN est effective et tous ses réseaux sont constitués, ce qui a grandement renforcé la coordination multisectorielle. Le pays dispose d'un point focal SUN, d'un organe de gouvernance stratégique sous la présidence du Premier ministre, et de tous les démembrements régionaux constitués en 2021 et en voie d'opérationnalisation. Il reste à créer un cadre de suivi et évaluation des interventions par secteur contribuant à l'atteinte des produits du CCR.